

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 18 février 2020 à 17h00

Communiqué n°3

Incident sur une péniche sur le Rhône

Sablons

Cette nuit, vers minuit quarante, une péniche de 120 m de long transportant 2 200 tonnes de chlorure de vinyle à l'état gazeux a été endommagée en sortant de l'écluse. Aucun blessé n'est à déplorer.

Une des cuves de la péniche a été endommagée laissant s'échapper une faible quantité de gaz.

Un périmètre de sécurité a été instauré afin de prévenir tout risque pour les populations ou l'environnement. Plusieurs personnes ont été évacuées à des fins préventives mais ont pu regagner leur domicile en cours de nuit. La navigation fluviale est interrompue pour une durée indéterminée.

Le chlorure de vinyle est un gaz inflammable et toxique. Toutefois, les premières mesures prises au droit de la péniche font apparaître des concentrations extrêmement faibles, de l'ordre de 20 ppm (partie par million), soit très en deçà du seuil de toxicité. Les mesures prises au niveau des habitations les plus proches sont nulles.

Les opérations d'obturation de la fuite sont en cours. Il est demandé à la population d'éviter le secteur afin de ne pas perturber le travail des services de secours.

L'embarcation n'est pas à même de naviguer en l'état. L'acheminement d'un second bateau est nécessaire afin de procéder au dépotage (pompage du chlorure de vinyle dans une autre péniche) dans les heures qui viennent. Ce déplacement devrait prendre environ 12h.

Actualisation à 17h00 : L'incident qui s'est déroulé cette nuit est maîtrisé. Dès 3h du matin, à la demande du préfet de l'Isère, les services concernés étaient réunis au Centre Opérationnel Départemental (COD) à la préfecture. Par ailleurs, de nombreux services sont mobilisés sur site : le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, le service départemental d'incendie et de secours de l'Isère, le groupement de gendarmerie de l'Isère, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les services des Voies Navigables de France (VNF).

La résolution de l'opération va s'inscrire dans un temps long en raison de la complexité technique de l'incident. En effet, avant de procéder au dépotage des produits contenus dans les cuves du bateau, il convient de s'assurer de la stabilité et de la flottabilité de ce dernier. Les opérations de dépotage devraient être terminées au mieux en fin de semaine.

Les analyses de l'air confirment l'absence de risque pour les populations. Toutefois, un périmètre de sécurité de 400 mètres est maintenu pendant la durée des opérations, afin d'éviter un sur-accident à proximité.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone :04 76 60 48 05

communication@isere.pref.gouv.fr



@Prefet38